



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

CONCERNANT LA CIRCULATION  
ET LE STATIONNEMENT  
RUE DU CENTRE ET RUE DES BAINS  
(AU DROIT DES TRAVAUX DE REFECTION DE TOITURE  
SITUÉS AU N°1 RUE DU CENTRE ET ANGLE FORMÉ  
AVEC LA RUE DES BAINS)  
DU 17 JUIN 2024 AU 1ER JUILLET 2024

PL/BM  
APM 24/1249

Le Maire de la Ville de ROYAN,

*Vu les articles L.2122-28, L. 2213-1 à L.2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,*

*Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,*

*Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,*

*Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,*

*Vu la demande présentée par La SARL JL CONSTRUCTION, représentée par Monsieur Jean PAGES (SIRET N°820 328 912 00010), sise au n°12 allée de la Cabane à 17600 CORME-ECLUSE,*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons, pendant toute la durée des travaux,*

ARRETE

**ARTICLE 1:** *Dans le cadre des travaux de réfection de la toiture, au droit du n°1 rue du Centre (DP N° 173062400250), l'entreprise JL CONSTRUCTION (17600 CORME-ECLUSE), sera autorisée à occuper le domaine public en installant un échafaudage et un télescopique, côté rue des Bains et angle formé avec le n°1 rue du Centre, selon photo jointe, du 17 juin 2024 au 1<sup>er</sup> juillet 2024.*

**ARTICLE 2:** *En raison de l'étroitesse de la rue du Centre, la circulation y sera interdite temporairement lors de l'évolution du télescopique sur la voie précitée, pendant la période du 17 juin 2024 au 1<sup>er</sup> juillet 2024, entre 8h00 et 17h00.*

*- A cet effet, l'entreprise précitée mettra en place les pré-signalétiques et les déviations adaptées, à hauteur des intersections formées avec la rue Maurice Garnier et la rue des Bains.*

**ARTICLE 3:** *L'arrêt et le stationnement seront interdits, à hauteur du n°1 rue du Centre, des deux côtés de la voie de circulation, au droit des travaux, du 17 juin 2024 au 1<sup>er</sup> juillet 2024.*

*- ces espaces ainsi réservés seront destinés à être occupés par l'installation d'un échafaudage et la mise en place temporaire du télescopique.*

**ARTICLE 4:** *L'entreprise sera exceptionnellement autorisée à stationner un télescopique à proximité du chantier, côté rue des Bains, selon photo jointe (au droit des travaux situés au n°1 rue du Centre), du 17 juin 2024 au 1<sup>er</sup> juillet 2024.*

**ARTICLE 5:** *L'arrêt et le stationnement seront également interdits en vis-à-vis du lieu du chantier situé côté angle rue des Bains, côté numéros pairs de la rue des Bains, selon plan joint, du 17 juin 2024 au 1<sup>er</sup> juillet 2024.*

**ARTICLE 6:** *La circulation pourra être perturbée à hauteur du chantier situé rue des Bains (à hauteur de l'angle formé avec le n°1 rue du Centre), pendant la période du 17 juin 2024 au 1<sup>er</sup> juillet 2024, entre 08h00 et 18h00.*

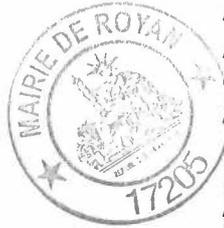
**MISE EN LIGNE LE 12-06-2024**

*ARTICLE 7 : Les pré-signalisations, les signalisations et les déviations adaptées seront mises en place et maintenues par l'entreprise précitée.*

*- Le demandeur devra obligatoirement afficher le présent arrêté municipal.*

*ARTICLE 8 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

*ARTICLE 9 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*



*Fait à ROYAN, le 10 juin 2024*

*Pour le Maire,  
et par délégation*

*Le Cinquième Adjoint,*

*Philippe CUSSAC*

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 12 Juin 2024

MISE EN LIGNE LE 12-06-2024

Google Maps 34 Rue Paul Dyvorne



Date de l'image mars 2023 © 2024 Google

Rue du Centre

Stations de métro



fermeture  
en journée.  
temporairement pour les  
manipulations avec le télescope.

→  
l'observatoire

Places de  
Stationnement  
pour la journée /  
nuit.

APP n=247249